

COMPTE RENDU DE CONSEIL MUNICIPAL

Date : 02 février 2021 à 20h 00 salle Gaston Chéreau

Présents : Mmes. Brault, Delaune, Guilloy, Petit, Vannier, Mrs. Biardeau, Jouot, Lepetit, Louveau, Leroy-Battu, Montière, Renaud, Touzet.

Absent (excusé) :

Secrétaire : Mme Brault

Ordre du jour :

- Validation du compte rendu de conseil municipal – 5 janvier 2021
- Adhésion de la commune de St Benoit du Sault au syndicat SIAEP de la vallée de L'Abloux
- Encaissement par la commune de la vente de ferrailles derrière le musée
- Etude d'une demande d'exonération des loyers (décembre 2020, janvier 2021, février 2021) d'un locataire professionnel
- Autorisation au maire de signer la convention 2021-2027 avec la Région (Transports scolaires)
- Questions diverses dont :
 - Bilan 2020 des services scolaires
 - Bilan 2020 de la médiathèque

1. Validation du compte rendu de conseil municipal du 05 janvier 2021

En l'absence de remarques, le compte rendu est approuvé.

Le maire revient sur certains sujets évoqués lors du précédent conseil :

- Chemins au Chatelier : les trous sont bouchés.
- Acquisition de matériels pour le service technique : le groupe d'élus en charge de ce dossier s'est de nouveau réuni et le choix se porte sur le tracteur et la broyeuse Massey, des établissements Moreau. A ce jour, un engagement est pris, mais la commande définitive n'est pas validée. La remorque sera également commandée aux établissements Moreau. La totalité des achats (garantis 5 ans pièces et main d'œuvre) représente une dépense de 120 000 euros hors taxes, avec une reprise du matériel actuel pour 23 000 euros.
- Les sapins pour le terrain communal sont commandés ; la commune attend la livraison.
- Des essais pour le chauffage de la salle Chéreau sont en cours.

2. Adhésion de la commune de St Benoît du Sault au syndicat SIAEP de la vallée de L'Abloux

La commune de Saint Benoît du Sault a émis le souhait d'intégrer le syndicat d'alimentation en eau potable de la vallée de l'Abloux (SIAEP). Le comité syndical du SIAEP de l'Abloux a validé l'intégration de St Benoît par délibération en date du 12 décembre 2020.

Chaque commune membre de ce syndicat doit maintenant émettre un avis.

Après discussion, à l'unanimité des membres, le conseil municipal de Prissac approuve l'adhésion de la commune de St Benoît du Sault au syndicat de la Vallée de l'Abloux.

3. Encaissement par la commune de la vente de ferrailles derrière le musée

Le maire expose qu'un ferrailleur, Mr Baillargeat, est intervenu pour enlever un stock de ferrailles à côté du musée. Cela représente une masse de 17,06 tonnes, ferraille et fonte mélangées.

Le maire propose de vendre ce stock au prix moyen du marché soit un montant total de 1 454.70 euros. Le conseil municipal valide cette vente et autorise le maire à encaisser ce montant de 1 454,70 euros sur le budget en cours.

4. Etude d'une demande d'exonération des loyers (décembre 2020, janvier 2021, février 2021) d'un locataire professionnel

La situation sanitaire liée au Covid 19 perdure ; certains commerçants, artisans ou professionnels de santé sont toujours contraints de fermer leur établissement et ne peuvent pas exercer leur activité professionnelle. Aucun revenu n'est donc généré par leur activité.

C'est le cas de Madame Céline Renault, activité sport et santé au cabinet médical, qui ne peut toujours pas exercer.

Aussi, le maire propose une annulation des loyers de décembre 2020, janvier 2021 et février 2021 pour cette locataire professionnelle de la commune.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité, vote une exonération des loyers de décembre 2020, janvier 2021 et février 2021, pour Madame Céline Renault

5. Autorisation au maire de signer la convention 2021-2027 avec la Région

Le maire donne lecture au conseil municipal du renouvellement de la convention de délégation pour la gestion des transports scolaires sur le RPI Lignac-Prissac.

Cette convention est conclue pour une durée de 6 ans à partir du 1er juillet 2021 entre la commune de Prissac et la Région Centre Val de Loire.

Elle précise que la Région Centre Val de Loire délègue à la commune la compétence dans les domaines suivants :

- Suivi des inscriptions
- Information des usagers
- Contrôle des services de transport
- Surveillance dans les cars
- Organisation technique des circuits

La commune aura pour dénomination « organisateur de second rang » : elle est l'interlocuteur « de terrain ».

Le maire souligne que la Région Centre Val de Loire transporte les enfants gratuitement : seuls les frais de dossiers sont facturés aux familles.

Le conseil municipal autorise le Maire à signer la convention avec la Région Centre Val de Loire

6. Questions diverses

Bilan de l'école et du service périscolaire :

Le maire commente le bilan de l'école distribué à chaque élu. En voici une synthèse :

Reste à charge de la commune

Synthèse des dépenses de fonctionnement Ecole Périscolaire / Cantine / année 2020	
Dépenses à charge de la commune de PRISSAC	
Dépenses de fonctionnement Ecole	25 632,80 €
Dépenses de fonctionnement cantine	14 000,39 €
Dépenses de fonctionnement Périscolaire	29 179,63 €
TOTAL GENERAL	68 812,82 €

Détail des dépenses

Dépenses		%	Rappel 2019	
Dépenses de fonctionnement Périsco	6 636,99 €	7%	7 275,20 €	8%
Dépenses de fonctionnement Ecole	9 506,67 €	11%	11 653,64 €	13%
Dépenses de fonctionnement cantine	5 345,35 €	6%	8 708,14 €	10%
SS TOTAL dépenses fonctionnement	21 489,00 €	24%	27 636,98 €	31%
Dépenses salariales Périsco	30 812,02 €	34%	28 322,86 €	32%
Dépenses salariales école	22 890,29 €	26%	20 965,44 €	24%
Dépenses salariales cantine	14 243,64 €	16%	12 274,55 €	14%
SS TOTAL dépenses salariales	67 945,96 €	76%	61 562,85 €	69%
TOTAL GENERAL	89 434,96 €	100%	89 199,83 €	100%

La baisse des dépenses de fonctionnement, hors salaires, est directement liée à la fermeture de la classe lors du 1^{er} confinement, et au retour progressif des enfants en mai et juin 2020.

Mr Jouot rappelle que ce bilan est réalisé par année civile et non par année scolaire. En 2019-2020, 22 élèves fréquentaient l'école ; en 2020-2021, 26 élèves sont inscrits (1 seul ne déjeune pas à la cantine).

Une douzaine d'enfants (maternelle et primaire) fréquente quotidiennement le service périscolaire du matin et/ou soir. D'autres inscrits le fréquentent de façon plus aléatoire.

Enfin, l'accueil du mercredi se pérennise, avec 6 enfants régulièrement présents chaque mercredi.

Mr Jouot souligne la compétence et la réactivité du personnel des services scolaires.

Bilan de la médiathèque :

Le maire présente ce bilan, également distribué à chaque élu.

NATURE DEPENSE	MONTANT TOTAL	2019
Eau	65,28 €	63,24 €
Electricité - chauffage	613,23 €	568,21 €
Fournitures entretien (ménage)	113,06 €	61,03 €
Fourniture et petit équipement (équipement des livres, papiers, correcteurs...)	281,41 €	170,36 €
Acquisitions 2020 294 euros périodiques et 1063 euros documents	1 356,89 €	955,51 €
Maintenance logicielle (Nanook)	210,00 €	210,00 €
Assurance bâtiment	68,16 €	57,51 €
Fêtes et cérémonie	68,48 €	206,00 €
Frais de déplacement	60,00 €	76,63 €
Frais de personnel - activité salariée 93 h Heures effectués par bénévoles : 340 h	2 066,21 €	3 514,30 €
Frais de personnel - ménage 313h mairie (ramené à 9 mois sur 12 pour médiathèque)	925,44 €	1 310,49 €
Pharmacie et Medecine travail (pour 93h)	9,33 €	16,35 €
Assurance personnel (pour 93h)	93,18 €	137,56 €
TOTAL	5 930,66 €	7 347,20 €
Fréquentation 2020	1 027 visiteurs avec environ 3 mois de confinement	2249 visiteurs

Mme Guillo y rappelle que, de même que l'école, la médiathèque a subi une fermeture de plus de 3 mois en lien avec la crise sanitaire. L'équipe a organisé un système de « drive » pendant plusieurs semaines, car l'accueil du public sans rendez-vous n'était pas autorisé. Malgré le déconfinement, les lecteurs restent un peu frileux à fréquenter la médiathèque, mais ce n'est pas spécifique à Prissac, c'est une tendance confirmée au niveau national.

Enfin, le maire remercie les bénévoles présents tout au long de l'année sans lesquels l'amplitude d'ouverture de la médiathèque ne pourrait être aussi large.

Pluies abondantes :

Le maire annonce que, suite aux fortes précipitations, l'Anglin a été classée en alerte inondation. La situation semble se stabiliser.

Travaux au centre bourg :

Le maire annonce que la pluie ralentit le chantier en cours.

Les candélabres installés rue Nogrette sont un peu trop bas ; l'un d'entre eux a été percuté par un camion de livraison : l'assurance de l'entreprise prendra en charge son remplacement.

Lors d'une prochaine réunion de chantier, le maire demandera s'il est possible d'orienter différemment les candélabres afin que cet incident ne se reproduise pas.

Mr Montiège demande quand sera réalisé le remplacement des bordures cassées sur la place. Cela devrait se faire en fin de chantier, avant la réception des travaux.

Le maire précise qu'un gravillonnage est programmé dans l'impasse des Acacias ; en revanche, rien n'est prévu pour l'impasse du Travail et la rue des Rosiers.

Abribus :

Le maire présente les devis qu'il a reçus. Les prix oscillent entre 1 020 euros et 1 409 euros (hors taxes) selon les fournisseurs et grandeurs des abribus.

Après examen des pièces présentées, le conseil municipal opte pour une réalisation locale des abribus. Il propose au maire d'en faire fabriquer un pour modèle avant de passer commande pour 5 à 6 exemplaires. Les abribus devront être mobiles afin de les réimplanter le cas échéant sur de nouveaux points d'arrêt.

Le conseil demande également au maire de préciser les délais de fabrication.

Mur au cimetière :

Un pan de mur de l'ancien cimetière s'est écroulé dans le champ d'un propriétaire riverain. Il faudra remonter ce mur, sur environ 10 mètres de long et 2 mètres de haut.

Projets à réaliser :

Les membres du conseil municipal avaient fourni au maire une liste des projets qu'ils souhaitaient voir réalisés. Le maire propose une réunion pour discuter des projets les plus sollicités. Il demande à chaque élu de retenir 2 projets maximum :

- embellissement des hameaux : 10 voix
- musée : 6 voix
- aménagement des bâtiments Blot : 5 voix
- Centre bourg / aménagement des rues non programmées à ce jour + espace devant le foyer : 3 voix
- gîte communal : 3 voix
- espace du stade à aménager : 1 voix

Le maire rappelle qu'il faudra contacter les associations qui utilisent les bâtiments Blot, afin qu'elles enlèvent le matériel qu'elles y stockent.

- Mr Renaud signale une fuite d'eau aux sanitaires de la salle Gaston Chéreau. Le maire est au courant de ce dysfonctionnement qui est lié à la pression de l'eau.

Mr Renaud a vu fonctionner une (petite) cureuse de fossés dans une commune du département ; il s'interroge sur l'opportunité d'en acquérir une pour le service technique. Cette éventuelle acquisition mérite réflexion, dans la mesure où l'entretien de la majorité des routes de Prissac est de la compétence de la Communauté de communes, ou du Département.

Le maire profite du sujet pour rappeler que l'entretien des buses incombe au propriétaire du champ, ainsi que le nettoyage des fossés sur une longueur de 6 mètres de chaque côté de ladite buse.

- Mr Biardeau remarque que la fuite d'eau à la salle Gaston Chéreau n'est pas réparée. L'entreprise n'est toujours pas intervenue malgré les nombreux rappels du maire.

Mr Biardeau rappelle aussi qu'il avait demandé une porte antipanique à l'issue de secours de la salle Chéreau. Le maire confirme que ce n'est pas une exigence des commissions de sécurité et indique qu'il contactera l'entreprise BHM du Blanc.

- Mr Lepetit souhaite relancer le projet Wifi sur différents sites de la commune, dont la salle Gaston Chéreau. Le maire propose de recontacter l'entreprise Cousin Perrin, ou de faire appel à un autre prestataire.

-Mme Brault réitère le souhait d'aménager les espaces autour des agrès à l'étang. En effet, par temps de pluie, le matériel n'est pas accessible tant l'espace est trempé, et le parcours santé n'est pas mis en valeur. Le maire fera mettre des cailloux lorsque la situation météorologique sera plus favorable.

Mme Brault regrette un manque de communication au sein des commissions communales, dont celle des affaires scolaires : elle n'a pas été informée du cas de Covid à l'école, au titre de membre de la commission.

- Mr Jouot félicite l'association des Ados de Prissac pour la réussite du drive « Boudin-purée » : organisation et efficacité ont permis la préparation et la distribution de 108 repas.

Prochaine réunion de conseil municipal le 2 mars 2021, 20 heures.

La séance est levée à 22 h 30